



**Titre du projet :** *Programme d'Appui à la transparence, l'efficacité et la crédibilité des processus électoraux en Haïti : Konbit pou bon jan Demokrasi*

**Donateur :** Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV).

## LIGNES DIRECTRICES

À l'intention des Demandeurs de projets

## APPEL À PROPOSITION DES MICRO-PROJETS



## Plan

<b>1.- Contexte de l'Appel .....</b>	<b>3</b>
<b>2.- Objectif de l'appel .....</b>	<b>4</b>
<b>3.- Résultats attendus .....</b>	<b>4</b>
<b>4.- Types d'entités éligibles.....</b>	<b>4</b>
<b>5.- Types d'activités/propositions éligibles .....</b>	<b>5</b>
<b>6.- Financement et coûts éligibles.....</b>	<b>5</b>
<b>7.- Détermination du budget .....</b>	<b>6</b>
<b>8.- Durée de l'action.....</b>	<b>7</b>
<b>9.- Documents à soumettre .....</b>	<b>7</b>
<b>10.- Étapes à suivre .....</b>	<b>7</b>
<b>11.- Où envoyer les demandes ?.....</b>	<b>7</b>
<b>12.-Critères de sélection des propositions et Grille d'évaluation .....</b>	<b>8</b>



## 1.- Contexte de l'Appel

Cet appel à proposition rentre dans le cadre de l'exécution du projet Konbit pou bon jan Demokrasì qui est un projet conçu pour Contribuer au développement et à la consolidation de la démocratie participative en Haïti. Améliorer l'inclusion et la transparence des processus électoraux au niveau national et, en particulier, dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite grâce à un engagement actif des médias, de la société civile et des partis politiques.

L'action est cofinancé par la Délégation de l' Union Européenne en Haïti et mise en œuvre sur la période de 36 mois entre 2021 et 2024 dans le cadre d'un partenariat stratégique et opérationnel entre le Groupe Médialternatif (GM), la Fondasyon Je Klere (FJKL) et le Consortium Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV) - ProgettoMondo (PMM).

Conscients que les prochaines élections posent des défis majeurs, en particulier relatifs à la capacité des acteurs clés du processus électoral à contribuer à la réalisation des élections inclusives et pacifiques sans violence, dont les résultats seraient acceptés par les candidat.e.s et qui aboutiraient à investir les élus d'un mandat légitime, les codemandeurs ont élaboré leur proposition sur la base d'une étude de faisabilité ouvert et participatif qui a permis de détecter les besoins prioritaires de la société civile pour renforcer la participation citoyenne aux processus électoraux.

En partant du constat que le niveau de participation de la population haïtienne au débat démocratique et aux processus électoraux demeure faible, malgré les initiatives déjà réalisées et les intentions affichées à plusieurs reprises par les gouvernements qui se sont suivi à la guide du Pays, **la présente action vise à accompagner les différents acteurs de la vie démocratique à s'approprier pleinement des canaux à leur disposition et des multiples manières dont ils peuvent participer** : voter, s'intéresser aux enjeux, s'informer, contribuer financièrement à un parti, militer ou être actif au sein d'une formation politique ou auprès d'un candidat, participer à des débats publics, participer à des comités de citoyens, se joindre à des groupes de pression, participer comme candidat ou, éventuellement, comme élu.

La stratégie d'intervention a été, donc, élaborée afin de rendre plus inclusifs et transparents les processus électoraux en Haïti. Une élection menée avec intégrité peut être définie comme une élection reposant sur les principes démocratiques de suffrage universel et d'égalité politique tels qu'ils figurent dans les normes et accords internationaux, et menée de façon professionnelle, impartiale et transparente dans sa préparation et dans sa gestion, tout au long du cycle électoral. Une participation citoyenne au processus est centrale afin de garantir cette intégrité et l'action prévoit de la soutenir en agissant sur (a) *l'inclusion (des femmes et des jeunes) dans les partis politiques*, (b) *la participation active des citoyens et des OSC à la veille et au monitoring des processus électoraux* et (c) *la promotion du rôle de veille des médias indépendants*.



## **2.- Objectif de l'appel**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Konbit pou bon jan Demokrasi, cet appel à proposition cherche à soutenir des initiatives locales visant l'amélioration, l'inclusion et la transparence des processus électoraux dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite grâce à un engagement actif des médias, de la société civile et des partis politiques.

D'une manière spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les capacités des organisations ainsi que des institutions locales des communes de Gonaïves, Gros Morne, Ennery dans le département de l'Artibonite et les Communes de Tabarre, Delmas et Pétiyon Ville du département de l'Ouest afin qu'elles puissent contribuer activement à la diminution de la violence électorale et la participation citoyenne dans les prochaines élections en Haïti ;
- Stimuler la participation des acteurs locaux dans la consolidation de la démocratie, en promouvant les pratiques de veille citoyenne des processus politique;
- Renforcer l'interaction démocratique des OSC et institution publique dans la gestion et la sécurisation du processus électoral en cours à travers des échanges et dialogue entre les organisations de la société civile, la PNH et le CEP.
- Sensibiliser la population sur leur devoir citoyen de participation dans le processus électoral pour assurer que des élections crédibles soient réalisées.
- Favoriser la contribution des OSC dans la mise en œuvre de politique électorale fiable qui puisse apporter des réponses pour la réalisation d'élections non violentes

## **3.- Résultats attendus**

- Les OSC ont renforcé leurs capacités de gestion technique et administrative des projets de veille des processus électoraux et de participation citoyenne ;
- Les OSC mobilisent des ressources communautaires pour la mise en place des initiatives de soutien aux activités qui puissent assurer la réalisation d'élections démocratique en Haïti ;
- Les OSC exécutent des initiatives qui soutiennent efficacement les résultats et objectifs visés par le projet, à savoir la réalisation des prochaines élections crédibles, transparente, participative et démocratique.

## **4.- Types d'entités éligibles**

Pour accéder à une subvention, l'organisation demanderesse doit satisfaire les conditions suivantes :

1) Être un réseau d'organisation, une OSC/OCB seule ou en consortium avec d'autres OSC/OCB. Il ne sera admis aucun type d'organisation à but lucratif (société en noms collectifs ou de société anonyme) et/ou non indépendante et/ou avec des principes discriminatoires relatifs à la religion, l'appartenance politique, ethnique, le genre, l'orientation sexuelle.

2) Les Organisations demanderesses (chef de file et codemandeurs membres d'un consortium) devront ; être légalement reconnues par la direction de tutelle (MAST) et ou inscrites aux registres des autorités municipales (Mairie) et/ou départementales compétentes. Avoir un compte dans une institution financière (Banque, Caisse populaire et autres)



3) Les Organisations demanderessees devront être basées (siège social) dans l'une des communes cibles du projet. Dans le cas de consortium, le demandeur devra être basé dans la commune où il se présente et la zone cible de l'action proposée devra être couverte par l'activité et/ou base sociale des autres membres du consortium. Autrement dit, les porteurs devront cibler des zones où ils sont déjà présents.

### **5.- Types d'activités/propositions éligibles**

Les **différents types d'activités** susceptibles de bénéficier de ce soutien financier devront viser le développement et la consolidation de la démocratie participative en Haïti. Améliorer l'inclusion et la transparence des processus électoraux. Contribuer à garantir le caractère transparent et apaisé du scrutin électoral pour l'acceptation des résultats. Renforcer la veille citoyenne et le monitoring des processus électoraux à travers la mise en place d'observatoires citoyens au niveau communal en période électorale.

Parmi elles:

- Echange entre des organisations de la société civile, le CEP et la PNH pour l'alimentation en information, la prise de décision pour mitiger les violences électorales à travers la plateforme en ligne d'alerte rapide communautaire;
- Mobilisation pour la création d'observatoires électoraux (observation et rapportage des processus électoraux, comptage parallèle des votes et vérification des résultats du scrutin, communication des résultats) ;
- Monitoring/Echange des médias audiovisuels, de la presse écrite et de la presse en ligne;
- Organisation d'émissions radios interactives/jeux radiophoniques OSC – candidat.e.s politiques;
- Organisation de journées communales avec l'implication des partis politiques pour promouvoir la transparence et la redevabilité des processus électoraux;
- Initiatives culturelle visant la promotion de la non-violence électorale / lutte contre la violence électorale;

### **6.- Financement et coûts éligibles**

**Montant maximum pouvant être distribué : 29937,60 USD** qui est repartis en deux lots

Lot1 : Montant 14968,80 USD pour des initiatives dans les 3 communes du département de l'Ouest

Lot 2 : Montant 14968.89 USD pour des initiatives dans les 3 communes du département de l'Artibonite

Pour chaque initiative :

- 15 % pour l'assistance technique spécialisée relative au secteur d'intervention du financement qui sera réalisée au cours de toute la durée de l'action et de façon ponctuelle selon les besoins



identifiés ; pour le suivi technique et administratif qui sera assuré de façon permanente par le projet ;

- 85 % du total sera directement utilisé pour l'implémentation des actions prévues dans les projets et les coûts liés.

Pour l'implémentation des actions, les couts éligibles sont ceux liés aux volets suivants:

- **Personnel du projet et les participants des activités** (salaires, frais de déplacement.
- **Équipements et matériels** nécessaires à la réalisation activités de production, transformation ou commercialisation ;
- **Matériels** didactiques pour les activités de formation et de sensibilisation;
- **Bureau local** : (Location bureau, fournitures de bureau, autres services, etc.) ;
- **Stock de produits et/ou intrants**
- **Autres couts**: (frais de publication d'outils de communication et sensibilisation, formateurs et facilitateurs des formations, consultants pour des appuis techniques ponctuels...).

Il ne sera pas admis, les couts liés :

- À l'acquisition de terrain ;
- Aux activités de microcrédits ;
- À la construction de bureau ;
- Aux activités de transfert de cash aux bénéficiaires (cash for work, ou cash for food) ;

**Le montant pour chaque initiative peut varier entre 3.000- 4989.60 Dollars US**

## **7.- Détermination du budget**

### **7.1. Modalités de financement par le projet Konbit pou bon jan Demokras**

Le projet mettra à la disposition de chaque action le financement et sera transmis à chaque bénéficiaire de cette manière en Gourde Haïtienne :

- 90% des financements à la signature du contrat ;
- 10% Après la validation des rapports,

### **7.2. Cofinancement**

Comme condition pour pouvoir accéder au financement, le porteur doit prouver qu'il est en mesure d'apporter une contribution d'au moins 10% des coûts directement liés à l'implémentation de l'action proposée.

Il ne s'agit pas d'un cofinancement directement monétaire, mais plutôt une contribution en nature (par ex. main d'œuvre, terrains, locaux des bénéficiaires, autres), qui constitue en même temps une responsabilisation des bénéficiaires pour une gestion efficace, efficace et transparente des fonds pour l'implémentation d'initiatives qui soient en ligne avec la stratégie de l'action.



### **8.- Durée de l'action**

Pour la mise en œuvre de l'action proposée, le porteur doit prouver qu'il sera en mesure de le faire entre la période allant d'Octobre et 7 Décembre 2024.

Toutefois, le mécanisme de suivi après l'exécution de l'action doit clairement apparaître dans le calendrier.

### **9.- Documents à soumettre**

Le formulaire de demande, le calendrier prévisionnel et le tableau de budget en annexe, rempli sur format digital : 1 Copie digitale au courriel électronique [haiti.cisvpmm@gmail.com](mailto:haiti.cisvpmm@gmail.com) et 1 dossier en papier. Les demandes sont complétées en créole ou en français. Il est possible de rajouter des lignes dans le dossier, mais l'ensemble ne doit pas dépasser 25 pages ;

Le demandeur ajoutera au dossier de demande les annexes suivantes :

- Copie des statuts de l'organisation ;
- Copie de la fiche d'inscription à une instance publique concernée (Ministère des Affaires sociales et du Travail, Mairie);
- Relevé d'identité bancaire (banque commerciale ou coopérative reconnue) ou financière de l'organisation - compte courant en Gourde ou en Dollar ;
- Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
- Copie de la matricule fiscale (NIF) à jour ;
- Copie de la patente à jour ;
- Lettre de partenariat pour chaque codemandeur (dans le cas d'un consortium) ;
- Lettre de couverture.

### **10.- Étapes à suivre**

- Date limite de soumission des dossiers : **Dimanche 29 Septembre 2024 à 16h00.**
- Analyse des dossiers soumis par le comité d'évaluation : **Lundi 30 Septembre 2024**
- Restitution et publication des résultats : **Mercredi 2 Octobre 2024**
- Séance de recadrage : **Vendredi 04 octobre 2024**
- Signature des accords de financement : **Lundi 07 Octobre 2024**
- Exécution des micro-projets : **du 07 octobre au 07 Décembre 2024**

### **11.- Où envoyer les demandes ?**

La soumission d'une demande par un porteur éligible se fait sur présentation des documents requis et dans le délai prévu au bureau de CISV/PM sis à l'adresse suivante : 29, impasse Pétion, Puits Blain4, Pétion ville pour le Département de l'Ouest et # 1, Ruelle Penpen, Gatereau, Gonaïves pour le département de l'Artibonite



## 12.-Critères de sélection des propositions et Grille d'évaluation

Les **critères de sélection** des entités et d'octroi du soutien financier qui seront pris en compte sont :

- La capacité organisationnelle, technique et financière du sollicitant;
- La pertinence avec les besoins des bénéficiaires et avec lignes directrices du projet Konbit ;
- L'alignement avec les lois de la république sur l'organisation d'élections crédibles et non violentes;
- La cohérence interne de la conception, faisabilité et durabilité, impact;
- L'inclusion suffisante dans la proposition des actions de suivi, assistance technique;
- La promotion de l'équité de genre, du dialogue interinstitutionnelle, de l'inclusion de groupes marginaux et vulnérables ;

**NB : La soumission de tous les documents requis est obligatoire et seuls les dossiers complets seront évalués. Note minimale : 40 sur 70**

Critères d'évaluation	Notes	
<b>1. Pertinence de l'action</b>	Sous-note	<b>30</b>
1.1 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs, résultats et stratégies de l'appel à proposition ?	10	
1.2 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins particuliers et contraintes du département et communes ciblées par l'appel ?	10	
1.3 Dans quelle mesure les parties concernées (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-elles clairement définies et choisies de manière stratégique ? Leurs besoins ont-ils été clairement définis et sont-ils convenablement abordés dans la proposition ? / les groupes cibles sont-ils directement impliqués dans la réalisation des actions ?	5	
1.4 La proposition contient-elle des éléments spécifiques apportant une valeur ajoutée, tels que des aspects environnementaux, la promotion de l'égalité hommes/femmes et de l'égalité des chances, les besoins des personnes handicapées, les droits des minorités ou l'innovation et les meilleures pratiques ?	5	
<b>2. Conception de l'action</b>	Sous-note	<b>40</b>
2.1 Dans quelle mesure la conception générale de l'action est-elle cohérente ? En particulier, reflète-t-elle l'analyse des problèmes, tient-elle compte des facteurs externes ainsi que des parties prenantes concernées ?	10	
2.2 L'action est-elle faisable et logique par rapport aux objectifs et résultats escomptés ?	10	
2.3 L'action est durable ?	10	
2.4 Le budget respecte les rubriques et les montants prévus dans l'appel ?	5	
2.5 La capacité technique et de gestion du demandeur est prouvée ?	5	
<b>NOTE TOTALE</b>		<b>70</b>